



**SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR ENTREPRENDRE ET METTRE EN OEUVRE
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE
DE LA GRANDE AGGLOMERATION TOULOUSAINNE**

**COMITE SYNDICAL DU SMEAT
du 10 avril 2013
A Toulouse - 11 boulevard des Récollets**

3.2

**1^{ère} MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE
TOULOUSE METROPOLE, COMMUNE DE BALMA**

L'an deux mille treize, le dix avril à onze heures, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur François-Régis VALETTE, Premier Vice-Président, le Syndicat Mixte d'Etudes pour entreprendre et mettre en œuvre le Schéma de Cohérence Territoriale de la Grande agglomération toulousaine, Immeuble Le Belvédère, 11 boulevard des Récollets à Toulouse.

Délégués présents :

GRAND TOULOUSE	
BEYNEY Georges BRIANCON François CARREIRAS Joël CASSIGNOL Jean-Louis COQUART Dominique CROQUETTE Martine De FALETANS Gilles DESCLAUX Edmond FRANCHINI Paul GARRIC Amapola GRIMBERT Georges LOZANO Guy	MATEOS Henri MAURICE Antoine MERONO Claude MONTAGNER Guy MORIN Etienne PY Dominique RAYNAL Claude SANCHEZ Francis SUSIGAN Alain THIBAUT Guy VALADIER Jean-Charle
SICOVAL	
AREVALO Henri DUCERT Claude FAIVRE Claudia FOURNIER Denis	REME Jean-Michel VALETTE François-Régis ESPIC Xavier (non votant) GIL Danielle (non votante)
MURETAIN	
COLL Jean-Louis	SUTRA Jean-François
SAVE AU TOUCH	
ALEGRE Raymond	
AXE SUD	
AUBERT Alain	
COTEAUX BELLEVUE	
FEDOU Maxime	
COLLEGE DES COMMUNES	
FONTES André	

Délégués titulaires ayant donné pouvoir

COHEN Pierre, représenté par M. MORIN
GERMAIN Louis, représenté par M. MERONO
GOIRAND Philippe, représenté par M. MAURICE
LANGÉ Régine, représentée par Mme PY
RUIZ Sonia, représentée par M. VALADIER

Délégués titulaires excusés

BELAUBRE Elisabeth
BENYAHIA Daniel
BOUDOU Dany
BRISSONNET Jean-Louis
CARASSOU Stéphane
CARLES Joseph
CARNEIRO Grégoire
COMMENGE Jean-Claude
COTELLE Thierry
DUHAMEL Thierry

ESCOULA Louis
FABRE Jean-Michel
GODEC Régis
GRIMAUD Robert
GUILLOT René
HARDY Isabelle
MANDEMENT André
MARQUIE Bernard
MIGUEL Henri
MIRC Stéphane

MOYET Jean-Louis
ORTEGA Catherine
PARDILLOS José
ROUQUET Jacques
SAVIGNY Thierry
SOTTIL Alain
SUAUD Thierry
SYLVESTRE Arlette

Délégués suppléants excusés

ASSEMAT Jean-Jacques
BERAIL Bernard
BOURG Jean-Claude
CAMBUS Jean-Pierre
CASSETA Jean-Baptiste
CASSAGNE Jean-Claude
COMBRET Jean-Pierre

DAUVEL Philippe
DUFOUR Claude
FERRE Christian
GALINIER Christian
GEIL-GOMEZ Sabine
LAVIGNE Christian
LOIDI Robert

MARTINI Michèle
MOGICATO Bruno
MOIREZ-CHARRON Alain
MORINEAU Christine
RIEUNAU Guy
SERNIGUET Hervé

En exercice : 68

Présents : 35

Votants : 40

Nombre de délégués

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 40

Par courrier en date du 19 mars 2013, la Communauté urbaine de Toulouse métropole a notifié au SMEAT, conformément aux dispositions de l'article L123-13-3 du Code de l'Urbanisme, son projet de 1^{ère} modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Toulouse métropole – commune de Balma, avant mise à disposition du public.

Le projet de modification simplifiée a pour objet :

- de compléter l'objectif de production de logements institué, au sein des deux périmètres de servitude de mixité sociale (article L.123-2b du Code de l'urbanisme) du secteur « la Plaine » qui prévoit 25% de logements locatifs sociaux, par la nécessité de réaliser également 20% de logements en accession sociale ;
- la mise à jour d'un emplacement réservé dont le foncier est maîtrisé par la collectivité
- et la correction d'erreurs matérielles.

Au regard du SCoT cette modification n'appelle pas d'observation.

**Le Comité syndical
entendu l'exposé de Monsieur le Président,
délibère et décide**

Article 1 :

D'émettre un avis favorable au projet de 1^{ère} modification simplifiée du PLU de Toulouse métropole - commune de Balma.

Article 2 :

De notifier la présente délibération à Monsieur le Président de Toulouse métropole, Monsieur le Maire de Balma et à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne.

Reçu à la Préfecture de la Haute-Garonne le 18 avril 2013

L'original de la délibération et les documents annexés qui ne font pas l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs peuvent être mis en consultation conformément aux dispositions de la loi 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs.

**Ainsi fait et délibéré, les jour
Mois et an que dessus**

Pour extrait conforme

Le Président

Pierre COHEN